

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser  
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglise • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne  
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen

## Édito

Voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2014, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été débattu le 10 février au Sénat. Des ordonnances seront prises par le gouvernement dans les mois suivant la promulgation de la loi. Le projet de loi prévoit que le nucléaire demeure le socle énergétique de la France, avec comme corollaire l'accentuation de la transparence et de l'information des citoyens. Suivant ce scénario, les prérogatives des CLI, instances de dialogue locales entre les exploitants et la société civile, seraient amenées à être renforcées. L'article 31 dispose de plusieurs points relatifs aux CLI : elles peuvent désormais se saisir de tout sujet en lien avec leurs compétences ; le Président peut demander que soient organisées des visites de l'installation, notamment après un événement de niveau 1. Deux autres points concernent l'organisation, au moins une fois par an, d'une réunion publique ouverte à tous, et l'intégration de membres issus d'États étrangers lorsque le site est localisé dans un département frontalier. Ce dernier aspect est déjà acquis pour la CLI de Cattenom. En effet, depuis mars 2012, elle s'est ouverte à la Grande Région, avec huit observateurs de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Grand-Duché de Luxembourg et de Wallonie. Enfin, l'article 31 vise à renforcer l'information des riverains situés dans le périmètre du plan particulier d'intervention.

**Le Président de la CLI,**  
Président du Conseil Général

## À LA UNE ●●●

### Reconstruction du pont de Cattenom

## Faciliter l'évacuation et les secours

Le pont des Travées d'Arromanches, qui permet à la RD56 de franchir la Moselle entre Cattenom et Koenigsmacker, va être reconstruit par le Conseil Général.



Le Conseil Général va consacrer 12 millions d'euros à la reconstruction du pont de Cattenom. Travaux prévus entre 2016 et 2017.

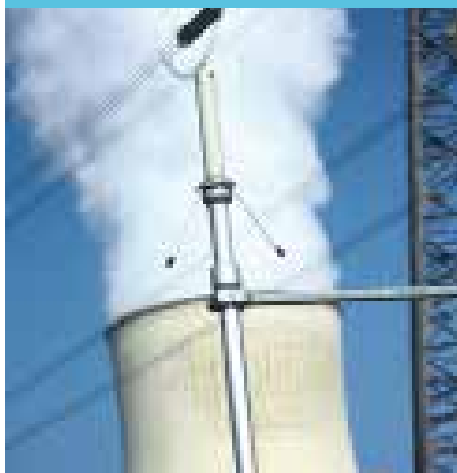
L'actuel pont de Cattenom est une passerelle provenant du port artificiel d'Arromanches, construit sur la côte normande pendant la Seconde Guerre Mondiale pour permettre l'approvisionnement des Alliés dans les jours qui suivirent le débarquement en juin 1944. Installé en Moselle en 1965, cet ouvrage long de 125 m ne dispose que d'une seule voie – la circulation se fait en alternance grâce à un feu trico-

lore –, déjà préjudiciable à la fluidité de la circulation en circonstances normales et susceptible de rendre l'évacuation des personnes environnantes, en cas d'accident nucléaire, très problématique. Évalués à 12 millions d'euros, les travaux devraient être réalisés entre 2016 et 2017. Présentant deux voies de circulation ainsi qu'une voie piétonne et une piste cyclable, le nouvel ouvrage sera conçu pour être insubmersible.

### GRUPE DE TRAVAIL DES CLI TRANSFRONTALIÈRES

## S'ouvrir aux pays voisins et aux populations

Fin 2013, en lien avec la CLI de Cattenom, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information a créé un groupe de travail entre les CLI transfrontalières (outre Cattenom, il en existe trois autres : Chooz en Champagne-Ardenne, Fessenheim en Alsace et Gravelines dans le Nord-Pas-de-Calais). Objectifs : mutualiser les bonnes pratiques et encourager les relations avec les pays voisins. Ouvrir ce dialogue et rassurer les populations à l'aide d'un discours transparent quant à l'impact nucléaire sur l'environnement, la sûreté ou la santé est primordial. À cet effet, le groupe de travail s'est déjà intéressé au fonctionnement des CLI qui le composent et à leurs modes de communication. Autres sujets abordés : les modes de mise en œuvre des mesures de protection des populations en situation de crise, les actions à mener en amont pour sensibiliser, éduquer et former les populations à la conduite à tenir en cas d'accident, la distribution préventive des comprimés d'iode et les exercices de crise qui les impliquent. Le 16 décembre, des membres de ce groupe de travail ont visité la centrale de Cattenom. Le groupe a prévu de se réunir à nouveau en 2015 afin de poursuivre ces échanges.



C'est le nombre de balises installées dans un rayon de 10 km autour de la centrale de Cattenom afin de détecter, dans l'air, une élévation anormale de la radioactivité d'origine artificielle. EDF a implanté 29 balises : 10 détecteurs mesurant le débit de dose à la clôture du site, 4 balises à 1 km, 4 balises à 5 km et 11 détecteurs dans l'environnement à 10 km. Ces équipements sont complétés par ceux de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire – 2 balises à Roussy-le-Village (balise commune avec le Grand-Duché de Luxembourg) et à Sierck-les-Bains – ; ceux de l'Association pour la Qualité de l'Air en Lorraine (3 balises installées à Thionville, Fixem et Petite-Hettange) et ceux du Grand-Duché de Luxembourg : 2 balises à Mondorf-les-Bains et à Dudelange. À noter que hors du périmètre des 10 km, les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ont implanté des balises à Perl et à Trèves.

## Radioactivité

# Impact et surveillance

Les grands acteurs de l'industrie nucléaire et les associations locales veillent au quotidien à la protection de l'environnement par le biais de contrôles radiologiques réguliers et rigoureux.

Outre les exploitants nucléaires, qui assurent la surveillance de la radioactivité en proximité de leurs installations, la surveillance de la radioactivité dans l'environnement implique des acteurs multiples. L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire réalise des expertises au titre de l'appui technique fourni aux autorités compétentes : l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense, les Préfets et les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Il opère aussi une surveillance régulière autour des sites nucléaires et effectue études et recherches sur la radioactivité de l'environnement. L'ASN est un autre acteur majeur en la matière : elle fixe aux exploitants des prescriptions, dont elle contrôle le respect. Elle agréé également les laboratoires réalisant des mesures de radioactivité (atmosphère, terre, eau) – dont ceux des

exploitants d'installations nucléaires. Ceux-ci sont au premier rang des acteurs concernés : en conformité avec les autorisations de rejet fixées par arrêté ministériel, ils assurent le contrôle des effluents rejetés par les installations et l'environnement dans et hors site.

En parallèle, différentes associations interviennent dans le domaine de la surveillance de la radioactivité dans l'environnement\*, comme l'Association pour la Qualité de l'Air en Lorraine. Enfin, des directions et services de l'État ont une mission générale de contrôle sanitaire des aliments, qui nécessite la recherche d'agents chimiques, physiques et biologiques pouvant engendrer des risques pour l'homme, parmi lesquels figurent les substances radioactives. La sécurité de tous est l'affaire de tous.

\* Certaines transmettent des données au Réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement, qui met à disposition du public l'intégralité des mesures environnementales effectuées dans un cadre réglementaire en France : [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr)



## CENTRALE DE CATTENOM

### Très peu d'effets sur l'environnement

En 1998, EDF a cartographié la radioactivité des sols autour de la centrale de Cattenom au moyen du système hélicoptéré Hélinuc. Les radionucléides identifiés sur ces cartographies sont de deux types : naturels (potassium, thorium et uranium) et artificiels, issus de l'activité humaine (césium et cobalt). En France, on estime la dose totale annuelle d'exposition par personne à 3,7 millisievert (2,4 mSv pour l'exposition naturelle et 1,3 pour l'exposition artificielle). Les valeurs enregistrées pour la centrale de Cattenom en 1998 se situaient dans la fourchette basse, aussi bien pour les radionucléides naturels, dont la combinaison s'élève à 0,3 mSv/an (potassium : 0,07 mSv/an ; thorium : 0,15 mSv/an ; uranium : 0,11 mSv/an) que pour les radionucléides artificiels (0,015 mSv/an pour le césium à l'extérieur du site, le cobalt n'étant pas détecté). Concernant ces derniers, leurs sources principales dans l'environnement en France sont les retombées des essais atmosphériques d'armes nucléaires et les retombées de l'accident de Tchernobyl.

# Deux événements significatifs en 2014

Déversement de monochloramine dans une fosse, dépassement de la limite annuelle de rejet en cuivre et mesures correctives mises en place.

**A**fin de lutter contre la prolifération des bactéries, les centrales nucléaires désinfectent l'eau des circuits de refroidissement avec de la monochloramine (95 % d'eau déminéralisée, 4 % d'eau de javel et 1 % d'ammoniaque). Le 31 juillet dernier, la centrale de Cattenom a procédé à un essai d'injection dans le bassin froid de l'aéroréfrigérant (tour de refroidissement) n° 1. Des robinets mal positionnés ont entraîné le déversement de 10 m<sup>3</sup> de monochloramine dans une fosse en béton, située dans la partie non nucléaire des installations. La centrale a aussitôt réagi : un camion-citerne a pompé la totalité du liquide contenu dans la fosse et l'a évacué vers le bassin froid de l'aéroréfrigérant. Bien que la monochloramine ne soit pas répertoriée comme substance dangereuse, des prélèvements ont été réalisés dans les réseaux de collecte des eaux pluviales et dans les eaux souterraines. Aucune trace de monochloramine n'a été relevée dans l'environnement. Le 1<sup>er</sup> août, la centrale de Cattenom

a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un événement significatif environnement. En décembre 2014, EDF a déclaré un autre événement relatif à l'environnement à l'ASN, à la suite du dépassement de la limite annuelle de rejet en cuivre en 2014. Au cours du dernier trimestre 2013, l'acide chlorhydrique utilisé pour détartrer les tubes en laiton (cuivre et zinc) des condenseurs a entraîné un décrochement de dépôts contenant notamment du cuivre. La centrale nucléaire a ensuite rejeté des quantités de cuivre supérieures à la moyenne pendant le premier trimestre 2014, ce qui a entraîné le dépassement de la limite annuelle de rejet. Aucun impact sur l'environnement ou la santé n'a été observé. De 2014 à 2019, la centrale poursuivra le remplacement, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des tubes en laiton des 24 condenseurs par des tubes en titane, ce qui conduira à terme à une diminution drastique des rejets en cuivre de l'installation.



## Protection des eaux

### Une coopération transfrontalière

Depuis 1962, les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) assurent la coopération entre la France, le Luxembourg et l'Allemagne pour protéger de la pollution chimique la Moselle, la Sarre et leurs affluents. Les accidents impliquant des substances chimiques dangereuses peuvent avoir un impact transfrontalier de grande envergure sur les cours d'eau, entraînant une restriction de leur consommation/utilisation et une dégradation de l'écosystème. Les CIPMS préparent et font effectuer toutes les recherches sur la nature, l'origine et l'importance des pollutions et proposent aux gouvernements des mesures appropriées. Depuis 1986, elles ont mis en place un Plan International d'Avertissement et d'Alerte impliquant cinq centres principaux d'alerte régionale (à Metz, Luxembourg, Coblenche, Mayence et Sarrebruck) en vue d'avertir rapidement les services chargés de la lutte contre les pollutions accidentelles soudaines et préoccupantes.

## L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE Un acteur majeur

**C**omme toutes les autres industries, les activités nucléaires génèrent diverses substances, radioactives ou non. Lorsque leurs caractéristiques le permettent - elles ne doivent porter atteinte ni à la santé des personnes ni à la qualité de l'environnement -, elles sont relâchées dans l'environnement. Pour protéger celui-ci des risques liés au nucléaire, l'ASN agit sur plusieurs fronts.

■ Elle régleme les quantités d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques que les centrales nucléaires sont autorisées à rejeter. Les décisions fixant les limites des rejets ainsi que les modalités de suivi de l'environnement de la centrale de Cattenom ont été récemment renouvelées (lire La lettre de la CLI 9).

■ Elle contrôle chaque mois les résultats des rejets de l'exploitant (en constante diminution depuis plusieurs années), consignés dans des registres.

■ Elle réalise chaque année plusieurs inspections sur le site de Cattenom, sur différents thèmes relatifs à la protection de l'environnement. À titre d'exemple, l'inspection du 20 mai 2014 a porté sur la bonne application du règlement « REACH » et a concerné l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. Celle du 30 septembre 2014 a donné lieu aux prélèvements d'effluents liquides et gazeux rejetés par la centrale de Cattenom pour analyse à la fois par le laboratoire de l'exploitant et par un laboratoire indépendant. Enfin, l'inspection du 14 novembre 2014 a eu pour but d'examiner les conditions d'exploitation du stockage d'ammoniaque.

■ Enfin, dès qu'elle est avisée par l'exploitant d'un événement significatif environnement, elle s'assure de la mise en œuvre des actions correctives et peut en imposer de nouvelles. Elle examine en outre périodiquement l'ensemble des événements significatifs déclarés par EDF (causes, actions correctives), afin d'en limiter le renouvellement.

Le système français des CLI (réunies ici pour leur 26<sup>e</sup> conférence nationale), unique en Europe, est très apprécié par la Commission européenne.

## Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Conseil Général de la Moselle, Conseiller Général du canton de Yutz, Président de la CA Portes de France - Thionville (CAPFT) ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Anne Grommerch**, Députée, Circonscription de Thionville-Est ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **Michel Paquet**, Conseiller Général, canton de Cattenom, Président de la CC de Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Zoufftgen ■ **Jean-Pierre La Vaullée**, Conseiller Général, canton de Metzervisse ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général, canton de Sierck-les-Bains ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale, canton de Thionville-Est ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général, canton de Thionville-Ouest ■ **Claude Bitte**, Président de la 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général de la Moselle ■ **Katia Genet-Maincion**, Vice-Présidente de la CCCE, Maire de Berg-sur-Moselle ■ **Denis Baur**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ **Guy Kremer**, Maire de Boust ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavisse ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem ■ **Gérard Theis**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Gérard Guerdier**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ **Jean-Marie Mizzon**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Basse-Ham ■ **Henri Boguet**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ **Marc Ferrero**, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ **Patrick Becker**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ **Pierre Kowalczyk**, CC de l'Arc Mosellan, Maire de Bousse ■ **Jean-Luc Niedercorn**, CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ **Bernard Zenner**, représentant de la commune de Cattenom, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ **Jean Oury**, Institut Européen d'Écologie ■ **Dr Bernard Py**, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Marc Tabouret**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Marcel Philippon**, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ **Léon Hoff**, CGC ■ **Patrick Mangelnot**, CFDT ■ **Jean-Luc Hagen**, CGT ■ **Didier Holz**, CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Conseil Général de la Moselle ■ **Colonel Franz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Anne Pedon-Flesch**, CESEL ■ **Maude Korsec**, représentante de la profession agricole, désignée par la CCI Moselle ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Dr Jean-Paul Merlin**, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Étienne Stock**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Michel Mulic**, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ **Guy Catrux**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Jean-Cyr Darby**, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ **Marc Hoeltzel**, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ **Sophie Letournel**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Toni Loosen-Bach**, Ville de Trèves ■ **Günther Schartz**, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ **Daniela Schlegel-Friedrich**, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ **Thomas Seilner**, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Frank Reimen**, Haut-commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Dan Biancalana**, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ **Véronique Biordi**, Bourgmestre d'Aubange ■ **Anne-Caroline Burnet**, Ministère de l'Environnement de la Wallonie ■ **Didier Ossemond**, Président de GIM'Est ■ **Roger Spautz**, Greenpeace Luxembourg ■

# Retour sur... La 26<sup>e</sup> conférence nationale des CLI

Le 10 décembre, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) ont organisé à Paris la 26<sup>e</sup> conférence nationale des CLI.

La 26<sup>e</sup> conférence des Commissions Locales d'Information a mobilisé les représentants de 30 CLI sur les 37 que fédère l'ANCCLI, les spécialistes de la sûreté nucléaire et les exploitants. Malgré l'enthousiasme suscité par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui renforcera encore le rôle des CLI (*lire notre éditorial*), chacun a fait part de son inquiétude par rapport au contexte budgétaire tendu.

## ■ Une durée de vie des réacteurs au-delà de 40 ans

Deux tables rondes ont été organisées. La première avait pour thème « La poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires après leur 4<sup>e</sup> réexamen de sûreté ». Si aucune limite de durée des réacteurs n'est fixée, les visites décennales permettent un réexamen des exigences de sûreté validant la poursuite des installations en toute sécurité. Les critères sont revisités régulièrement pour maintenir des standards élevés. EDF se montre confiant, arguant que les tests effectués en interne attestent de la possibilité d'une durée de vie au-delà de 40 ans. Des moyens financiers et humains doivent être mobilisés par l'exploitant pour mener à bien ses projets. C'est là qu'interviennent les CLI, traits d'union avec les citoyens pour une meilleure compréhension des enjeux.

## ■ Protection des populations : l'harmonisation

La deuxième table ronde s'est articulée autour des « Actions de protection des populations en cas d'accident nucléaire, vers une harmonisation européenne ? » : un sujet cher à l'ASN, encouragé par une directive de 2009 sur la sûreté nucléaire (amendée en 2014 suite à la catastrophe de Fukushima). Les réseaux européens, tels que Herca et Wenna\*, amènent les acteurs du nucléaire à travailler ensemble. Objectif : informer la population et l'entraîner aux bons gestes à adopter en cas d'accident. Les exercices de crise constituent un bon moyen pour échanger entre pays. La série d'exercices nucléaires transfrontaliers « 3 en 1 » organisée en partenariat avec la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Lorraine entre 2012 et 2013, tout comme l'exercice du 16 septembre 2014 entre les Ardennes et la Wallonie, ont prouvé à quel point la diffusion d'informations identiques est fondamentale pour éviter les mouvements de panique. En outre, préconisée par plusieurs acteurs, la refonte des plans particuliers d'intervention (PPI) apparaît primordiale, entre la nécessaire précision sur les modalités d'engagement des actions de protection des populations et la proposition d'élargissement (jusqu'à 80 km pour l'ANCCLI) de la zone au-delà de 10 km, comme c'est le cas actuellement.

[www.anccli.org](http://www.anccli.org)

\* Association des responsables des autorités compétentes en radioprotection en Europe et Association ouest-européenne des régulateurs nucléaires.

## La lettre de la CLI en ligne

Il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de *La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom*, désormais aussi traduite en allemand, sur le site du Conseil Général de la Moselle.

[www.cg57.fr/cli](http://www.cg57.fr/cli)

